

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maude Riendeau

<https://www.cadre21.org/membres/f8882c360feff4336f3a9b87>

Date d'obtention : 2020-11-27 16:27:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il ne faut jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique de l'élève. Mon rôle est de dresser rapidement le portrait de la situation. Il faut toujours informer le service de police de notre intervention, même s'il s'agit d'un geste impulsif.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne jamais chercher à voir le contenu des appareils électroniques des jeunes. De plus, le gros avantage sera de traiter de manière rapide et efficace un événement afin de minimiser les conséquences pour la victime. Utiliser le questionnaire afin de ne pas mettre des mots dans la bouche de l'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas compléter la grille avec l'instigateur du geste malveillant afin de ne pas produire une preuve inadmissible lors d'une possible poursuite judiciaire future. Utiliser le questionnaire afin de ne pas mettre des mots dans la bouche de l'élève. Confisquer rapidement l'appareil électronique si nous avons des raisons de croire qu'il contient du contenu pornographique et le remettre au policiers sans tenter de voir.